

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE D'ÉPANNES

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 5 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs BEAUFILS – LEDET – PONTET – AUGEREAU – ROULIN – MOUSSEAU-BRULE- BAUDU- Mmes GALLOPIN – BLANVILLAIN – BERNOLE- GUIGNARD

Absents excusés : BAUDOUIN Jean-Nicolas donne pouvoir à MOUSSEAU Denis
BOUBET Noëlla

Absent: Mr Jean-Philippe POGUT

Mr Emmanuel BRULE a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Date de Convocation : Le 28 septembre 2015

Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 7 septembre 2015.

Jérémie ROULIN conteste la légalité du dernier compte rendu, considérant qu'il ne reprend pas l'exhaustivité des débats. Le maire rappelle les textes en vigueur et réfute tout manquement aux principes de transparence et de sincérité lors de l'élaboration des procès-verbaux.

Le compte rendu est approuvé à la majorité des présents, soit 12 voix pour et une voix contre.

Indemnités de conseil et de confection budgétaire D01.10.2015

Melle COUTY, perceptrice de Frontenay Rohan Rohan étant partie pour mutation professionnelle au 1^{er} septembre 2015, il est décidé d'attribuer à la nouvelle Perceptrice Madame DEVERE Catherine, des indemnités de conseil et de confection budgétaire.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°28-279 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection du budget
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, calculée selon les bases définies) l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité

- D'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires
- D'attribuer ces indemnités à Madame DEVERE Catherine pour l'année 2015 à compter du 1^{er} septembre 2015, date de son arrivée et pour toute l'année 2016 à compter du 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les propositions ci-dessus.

Réintégration de retenue de garantie SAUR D02.10.2015

La SAUR a fait l'objet d'une retenue de garantie de 1803.19€ sur un mandat de marché 17 du 03/11/2000.

Vu la loi n°68-1250 du 31/12/1968, cette retenue aurait dû être reversée dans un délai de 4 ans, sans quoi elle fait l'objet d'une prescription.

Vu que le PV de réception de cette opération n'a pu être retrouvé, ce qui ne permet pas de s'assurer qu'il n'y a pas eu de réserves non levées, il conviendrait de réintégrer cette retenue de garantie au compte 7788 du budget de la commune pour 1803.19€.

Les membres présents approuvent à l'unanimité cette décision.

Mission de coordination sécurité et protection de la santé D03.10.2015

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une boulangerie et logement associé, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs organismes ont été consultés pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé.

Après consultation et proposition de la commission, c'est Monsieur Christophe LIAIGRE, domicilié à Saint-Maixent l'école qui a été retenu pour cette mission pour un coût de 2356.80€ TTC, soit 408€ TTC pour la conception et 1948, 80 € TTC pour la réalisation.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette mission.

Mission de contrôle technique D04.10.2015

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'une boulangerie et logement associé, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs organismes ont été consultés pour la mission de contrôle technique.

Après consultation, et proposition de la commission, la société APAVE domiciliée à Niort, a été retenue pour un montant de 3942€ TTC.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette mission.

Concernant le projet cité ci-dessus, Monsieur le Maire rappelle que ces missions de coordination et de contrôle sont obligatoires pour tout établissement recevant du public (ERP).

Ces obligations portent sur les ouvrages existants, la sécurité des personnes (feu, inondation)

et sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La mission de coordination est nécessaire : une personne est missionnée pour veiller aux normes de sécurité : port de chaussures adaptées aux chantiers, casques obligatoires, échafaudage correctement stabilisé .Elle s'assure de la sécurité permanente des personnes, intervient en cas de besoin.

Ces missions se décomposent de 4 phases :

- Conception du dossier (plan) et analyse des premières pièces portées au dossier.
- Examen des documents avant exécution des travaux (plans techniques établis par les entreprises) et visa d'acceptation.
- Réalisation concrète sur chantier.
- Phase de réception : diagnostic des avis défavorables, établissement d'une attestation de conformité.

La société APAVE qui a obtenu le marché concernant la mission de contrôle technique, s'engage à facturer à la commune que la partie « conception du dossier » pour un montant de 645€ HT si les subventions n'étaient pas attribuées.

Questions diverses :

Retour sur les évènements de septembre :

19 septembre : Réunion d'information et d'échange à la mairie sur les baisses de dotations de l'état. Une trentaine de familles se sont retrouvées de 10h à 12h afin d'échanger avec les membres du conseil sur l'impact de cette baisse. Retour très positif de cette entrevue, qui était organisée dans le cadre de l'action nationale menée par l'Association des Maires de France.

20 septembre : la fête du four à pain a rassemblé beaucoup d'exposants et beaucoup de visiteurs. Merci aux membres de l'APE pour l'organisation de cette manifestation. Merci aux agents communaux pour leur implication et leur aide.

Il faudra prévoir l'année prochaine de déplacer la structure gonflable à un endroit où l'accès aux pompiers sera moins gênant.

Réunions à venir :

La commission « communication » va prochainement se réunir pour commencer à travailler sur le bulletin annuel « Epannes Infos ». Une lettre aux associations va être envoyée afin de préciser les dates de remise des articles, photos etc...

La commission « finances » quant à elle, va travailler à l'analyse du budget 2015 et préparer le budget 2016.

Il faudra prévoir une dépense budgétaire pour financer la mission d'un archiviste du CDG pour qu'il vienne en mairie afin de recenser tous les documents contenus dans les boîtes d'archives. : états civils, registres Napoléoniens, budgets ... Aujourd'hui, tous ces documents doivent être rangés, classés et numérisés selon un protocole particulier. Un premier contact a eu lieu courant août.

La commission « travaux » va se réunir le 8 octobre prochain pour évoquer certains problèmes liés aux haies qui dépassent sur les voiries communales Les habitations concernées recevront prochainement un rappel à l'ordre.

Le sujet des eaux pluviales sera également abordé.

Concernant la coupe des peupliers qui a eu lieu au plan d'eau, il a été décidé d'attribuer un délai supplémentaire aux particuliers de la commune qui n'ont pas eu le temps de tout récupérer.

Prochainement, un programme de plantations va avoir lieu, et la commission envisage d'associer les enfants de l'école à cet événement. Les enseignants seront prochainement informés de ce projet.

Cabinet médical

Les employés communaux ont commencé l'agencement du nouveau cabinet (travaux de peinture, isolation phonique, agencement etc...). Ce logement de 60M2 va être partagé entre le docteur FAUCHER, les infirmières libérales et une psychologue.

L'ancien cabinet médical, petit locatif avec 1 chambre sera immédiatement remis à la location.

Salles des associations

Des problèmes de cohabitation persistent au sein de cette salle, mise à disposition gracieusement aux associations suivantes : ASSAME , APE, Jeunes...

Dans notre dernier compte rendu nous avons déjà évoqué ce problème qui visiblement continu. Monsieur le Maire indique que la commune pourrait être amenée à établir un règlement intérieur quant à l'utilisation de cette salle (planning, usagers...) pour mettre un terme à ces situations et rappeler les règles de bases d'un usage d'un bien collectif.

Ecole

Le prochain conseil d'école aura lieu le 3 novembre 2015.

Le maire rappelle que pour les activités périscolaires du vendredi après- midi, seuls les enfants qui auront un certificat médical justifiant leur absence à ces activités, seront exonérés de facturation pour ces dates.

Concernant la cantine scolaire et le changement de prestataire, les retours sont positifs, tant du personnel enseignant que des enfants.

Barrages sur la Courance

Dans le cadre de la protection des rivières, le syndicat d'eau des trois rivières, envisage de faire l'acquisition de 3 barrages sur la commune. Il est à noter que la commune cofinance ce syndicat. La technicienne de rivière propose au syndicat de faire l'acquisition de ces barrages et d'en assurer la gestion, dans un souci de protection et de conservation des rivières.

Ligne de bus CAN

La mairie a adressé un courrier au service transport de la CAN pour demander un arrêt de bus supplémentaire sur la ligne M à l'entrée sud de la commune, ainsi qu'un agrandissement de l'abribus, au niveau du foyer logement, devenu trop petit au vu du nombre de collégiens (23) prenant cette ligne. La CAN étudie nos demandes et va venir sur place pour lancer une étude technique et financière.

Salle des fêtes

Une demande de prix préférentiel adressée par un agent communal a été soumise au conseil afin d'accorder ou non la possibilité d'avoir un tarif dérogatoire sur la location de la grande salle. Jérémie ROULIN propose la gratuité de la salle une fois par an pour chaque agent de la commune.

Une majorité des élus a estimé que les tarifs ayant déjà été revus à la baisse en janvier 2015, cette demande n'était pas recevable.

Il est rappelé que pour les associations, communales ou non, les tarifs sont les mêmes. Néanmoins, les associations communales ont la gratuité une fois par an.

Boulangerie

L'architecte retenu pour accompagner le projet doit remettre ses estimations des coûts avant la fin de l'année. Cette estimation sera transmise aux différents acteurs publics susceptibles d'apporter leur contribution financière au projet.

En parallèle, les élus étudient les conditions d'une sécurisation du carrefour à proximité de ce futur commerce afin de faciliter l'accès piétonnier, l'accès des véhicules (zone 20, zone 30, accessibilité aux personnes handicapées...). Cette étude se fait avec la participation de la CAUE et du Conseil Départemental.

Prochaines manifestations et dates à retenir :

Mardi 13 octobre : concert symphonique à la salle des fêtes
Cérémonie du 11 novembre, rassemblement 11h15 à la mairie
Dimanche 6 et 13 décembre : élections régionales

La séance est levée à 22h30

Prochain conseil municipal le lundi 2 novembre 2015 à 20h30